

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**ATTESTATION
DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE
A SON CONJOINT SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES
CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES
BIENS COMMUNS**
(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) (nom et prénom de la personne immatriculée)

Mr Aalilat Ridouane

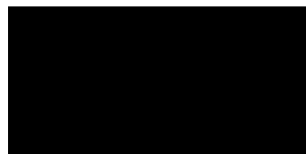
déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R123-121-1 du code de commerce,
avoir informé mon conjoint ~~M~~/Mme (rayer la mention inutile)

Mme Aalilat Wafa

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) ~~sans contrat de mariage~~ ⁽¹⁾ ou bien avec un contrat de
mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes
contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Montpellier, le 28/07/2025

(signature de la personne immatriculée)



⁽¹⁾ la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable